

La présente décision a été transmise  
au représentant de l'État le 15 juin 2023  
et publiée sur le site internet du Syndicat le 15 juin 2023

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 14 JUIN 2023 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 14 juin à 9h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire,  
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,  
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 6 juin 2023

Présents : (19)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI

Collège EPCI 41 : Philippe MERCIER, Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Bernard ESPUGNA, Henry  
LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Martine TARTARIN,  
Jean-François CRON, Sylvia GAURIER, Jocelyn GARCONNET

Absents : (35)

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Philippe GOUET, Guillaume PELTIER, Catherine  
LHÉRITIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik  
BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric  
DEJENTE, Laurent ALLANIC, Roger LEROY, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Philippe  
BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude  
GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET,  
Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (13)

Guillaume CRÉPIN à Pierre SOLON

Mohamed MOULAY à Delphine BENASSY

Philippe GOUET à Bernard PILLEFER

Catherine LHÉRITIER à Hubert AZEMARD

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Philippe MASSON à Jean-Claude THUILLIER

Alain PROT à Philippe MERCIER

Joël NAUDIN à Régis SOYER

Laurent ALLANIC à Henry LEMaignen

Roger LEROY à Michel GUIMONET

Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN

Christophe BAUDRIER à Marc LEPRINCE

Thierry BRUNET à Jocelyn GARCONNET

Pour : 32 (62 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

**Délibération n°1 : Approbation du Compte de gestion 2022**

Après s'être assuré que le Payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées.

### LE CONSEIL SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le quorum est atteint,

### DÉCIDE

**Article unique** : Le compte de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes Très Haut Débit et Wifi public Val de Loire de Val de Loire Numérique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*